

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 mai 2023

N° 2023-237

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
- M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
- M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
- M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
- M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
- M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
- M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
- M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00 Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00

M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50 Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40

Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ partir de 13h00

M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12

Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02

M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29

M. Gwenaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00 M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20

M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43

M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40

M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et iusgu'à 12h57 Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 12h08

Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13

Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M.

Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S):

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-237

Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route ESS 2022-2026 - Aide à l'investissement immobilier en faveur de La Panière & Co sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave et de La table de Cana à Pessac - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire 2022-2026 prévoit le soutien aux acteurs de l'ESS engagé dans une démarche de développement notamment via l'investissement immobilier.

Le présent rapport propose d'apporter un soutien financier pour 2 acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui répondent par leur activité aux enjeux de la transition sociale du territoire.

I/ l'association La Panière & Co

L'association La Panière & Co est née sur le territoire de la commune d'Ambarès-et-Lagrave en mars 2022 avec un objectif : créer un atelier de chantier d'insertion (ACI) autour de l'activité de blanchisserie pour apporter une réponse de proximité aux habitants de la rive droite, en utilisant comme levier de mobilisation des publics l'entretien du linge à un prix adapté selon les ressources des bénéficiaires, tout en profitant d'un espace convivialité, d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information.

L'idée de la création d'un ACI en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi est une initiative qui est née d'une double préoccupation locale constatée par les travailleurs sociaux et acteurs locaux du territoire : celle du souci de participer plus activement à la progression des personnes les plus éloignées de l'activité économique, et celle de répondre à un besoin du territoire pouvant être utile à tous habitants et professionnels.

Le territoire de la presqu'île est passé de 11 212 à 22 850 habitants avec une évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2012 et 2020 particulièrement marquée sur Ambarès-et-Lagrave et Ambès avec un taux de chômage de 14,5%.

Peu de solutions d'insertion sociale et professionnelle sont proposées sur ce territoire jusqu'à présent, en termes de prise en charge de publics féminins, des plus de 55 ans, de personnes présentant des difficultés de santé, de personnes de nationalité étrangère présentant des difficultés linguistiques etc.

La blanchisserie solidaire ne concurrencera pas les blanchisseries classiques. Une partie de la clientèle cible bénéficiaire sera une clientèle repérée par les travailleurs sociaux et autres prescripteurs définis, relevant des minimas sociaux et présentant des difficultés telles qu'il ne leur est pas possible d'utiliser les services d'une blanchisserie classique (perte d'autonomie

par exemple).

La blanchisserie solidaire comme tout autre blanchisserie a les caractéristiques classiques.:

- -Prestations : laverie de linge professionnel, linge familial, articles de gros volume, repassage, calandrage, livraison, location de blouses
- -Moyens : machines aquanettoyantes 27kg et 10kg, calandreuse 2,5 mètres, tables à repasser professionnelles, lessiviel eco-labélisé de norme RABC, livraisons de paniers en vélo cargo utilitaire,
- -Cibles : communes de la rive droite, en particulier Ambarès-et-Lagrave, Ambès ; Saint-Louis-de-Monferrand, Saint-Vincent-de-Paul,
- -Ressources humaines : 3 salariés permanents (1 directrice, 1 ASP, 1 encadrant technique et ouvrier de production, et 7 salariés en insertion sous contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) en 2022, 9 en 2023, 11 en 2024.

En janvier 2022, le projet a été présenté au Maire d'Ambarès-et-Lagrave, qui a proposé à l'association un accès facilité au foncier avec la mise à disposition par la commune d'un local de 170 m².

Projet immobilier de La Panière & Co en 2023

La Ville d'Ambarès-et-Lagrave met à disposition de l'association La Panière & Co pour une période minimale de 1 an renouvelable une maison d'habitation située au 2 rue Jules Ferry, avec changement en destination commerciale. Elle se compose de 176 m² sur une parcelle de 610 m². La convention d'occupation avec la Ville prévoit une occupation seulement du rez de chaussée et du garage.

Les travaux à réaliser dans le cadre de l'installation de la Panière & Co sur ce site relèvent :

- -De prestations d'architecte,
- -De la mise au norme électrique,
- -De la mise aux normes de la plomberie et des évacuations sanitaires,
- -La sécurisation des accès.
- -La mise aux normes ERP du rez de chaussée,
- -Du cloisonnement des différents espaces nécessaires en intérieur aux activités de la blanchisserie.

Il est ainsi prévu:

- -1 espace rez-de-chaussée avec une salle de repassage/calandrage et 1 salle de séchage de linge, 1 salle de lavage de linge,
- -Une utilisation du garage pour le stockage du linge traité et des vélo cargo utilitaires.

Plan d'investissement 2023 de La Panière & Co

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements		Emprunts	10 000	8,5%
Incorporels	10 375			
Matériel, équipements	52 580	Aides à l'investissement		
		Etat	15 000	12,7%
Besoin en fonds de roulement	20 000	Région	30 000	25,4%
		Département	10 000	8,5%
Investissements immobiliers		Bordeaux Métropole	8 290*	7% (25%
(assiette éligible)				de l'assiette
Installations, aménagements	33 172			éligible)
		Autres		
Echéance de crédit-		Fondation Vinci	10 000	8,5%
remboursement de capital	1 666	Crédit agricole	10 000	8,5%
		Fondation Agir pour		
		l'emploi (EDF)	20 000	16,9%

		Financement participatif	2 300	1,9%
	445		445 500	
Total (en €)	117 793	Total (en €)	115 590*	

^{*}L'association sollicite Bordeaux Métropole pour un montant de 10 000 € en 2023, cependant il est proposé un montant de 8 290 € pour ne pas dépasser 25% de participation métropolitaine sur l'assiette immobilière. Charge à l'association de mobiliser des ressources complémentaires pour équilibrer son budget d'opération immobilière 2023.

II/ La table de Cana

Créée en 1985, La Table de Cana est un réseau de 9 traiteurs-restaurateurs sur l'ensemble du territoire français s'appuyant sur une association nationale. Sa mission est de proposer des prestations de qualité et un service exigeant, tout en assurant l'accompagnement de salariés en parcours d'insertion vers l'emploi. La société bordelaise Beausoleil, SARL créée en 1983, a été agréée entreprise d'insertion (EI) en 2012 et a rejoint le réseau national «Table de Cana» en 2013.

La Table de Cana Bordeaux favorise le retour vers l'emploi durable dans le secteur de la restauration via l'accompagnement de personnes en parcours d'insertion sur l'activité traiteur-restauration, depuis 2012, ainsi que la coordination et l'accompagnement individualisé sur l'action « Des Etoiles et des Femmes », depuis 2017.

C'est aujourd'hui un acteur territorial majeur, engagé sur 3 piliers :

- -Les saveurs : des prestations culinaires élaborées avec des produits frais et de saison ;
- -Les talents : la transmission des savoirs et l'accompagnement socio-professionnel individualisé des salariés en parcours d'insertion, avec un taux de retour à l'emploi de 70% :
- -L'environnement : une offre responsable avec une démarche zéro déchets, un approvisionnement en fruits et légumes 100% issus de l'agriculture biologique, locale et en circuit courts et l'élaboration de menus bas carbone privilégiant les protéines végétales.

Son offre variée (cocktail-buffet 48%, plateaux-repas 42%, pauses-lunchs 10 %) génère un chiffre d'affaires en augmentation : de 216 000€ en 2020 à 360 000€ en 2022 permettant d'atteindre l'équilibre économique du modèle. L'équipe actuelle est composée de 5 salariés permanents et 4 salariés en insertion (9,2 équivalent temps-plein). Depuis 2013, 53 salariés ont été accompagnés en parcours d'insertion. Ses clients sont à 45% des collectivités via des marchés publics : notamment Université de Bordeaux et la Métropole mais aussi la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde.

Présentation du projet immobilier

Depuis 2012, la Table de Cana Bordeaux est installée à Gradignan avec un bail précaire étendu à juillet 2023 par le propriétaire, l'AGIRC ARRCO, en partenariat avec l'organisme de formation INFA qui était titulaire du bail. Les locaux étaient voués à être vendus ou démolis, le traiteur recherchait donc une installation plus pérenne sur la métropole depuis 2018.

Cependant, cette implantation lui a permis de développer 3 types d'activités :

- -Restauration (180 couverts/jour)
- -Hôtellerie avec 32 chambres
- -Et traiteur-réception

L'entreprise cherchait à relocaliser en priorité son activité traiteur car la probabilité était faible de trouver des locaux adaptés également à l'activité d'hôtellerie. Les locaux trouvés fin 2022 sont ceux d'un ancien restaurant-cafeteria de 590 m², situés au sein de la zone économique

Château Bersol, au 218 avenue du Haut Lévêque à Pessac. Les locaux sont constitués d'une cuisine, d'un hall de restauration de 236m2 et de bureaux. Le bail est de type commercial avec un propriétaire privé.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'entreprise sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 48 600 € soit une participation métropolitaine de 24,9 % sur un plan de financement total de 330 000 €, et une assiette immobilière éligible de 194 711 €.

L'aménagement, prévu de mars à mai 2023, prévoit la création d'un laboratoire culinaire et d'une légumerie, l'activité étant maintenue à Gradignan jusqu'au déménagement prévu en juillet 2023. Il nécessite les opérations suivantes :

- -La réalisation d'études préalables (architecte, hygiène etc.)
- -La pose de cloisons
- -La rénovation de la plomberie et de l'électricité
- -La peinture
- -L'installation de réseaux informatiques

Ce projet doit permettre à La Table de Cana Bordeaux d'améliorer le cadre de travail grâce à des équipements et des espaces adaptés ; de recruter (+ 3 ETP d'ici 2025 dont 2 en insertion) et de pérenniser le programme « Des Etoiles Et Des Femmes» (prix « Coup de Coeur ESS 2017 » de Bordeaux Métropole) et d'impulser une activité de légumerie écoresponsable.

Parmi les co-financements envisagés sur le budget d'investissement global, la Région a été sollicitée à hauteur de 50 000 €, le Département pour 9 000 €, l'Etat 15 000 € avec un apport en fonds propres de 5 000 €.

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements				
Incorporels	42 000	Fonds propres	5 000	1,5%
Matériel, équipements	129 768	Emprunts	30 000	9,1%
Investissements immobiliers		Aides à l'investissement		
Installations, aménagements	152 711	Propriétaire		
_		Etat	15 000	4,6%
Autres (frais déménagement)	5 521	Région	50 000	15,2%
		Département	9 000	2,7%
		Bordeaux Métropole	48 600	14,7%
		-		(24,9% de l'assiette
				éligible)
		Autres		
		Fonds privés	79 750	24,2%
		Propriétaire	20 650	6,2%
		Association nationale Table		
		de Cana	15 000	4,6%
		Fondations	57 000	17,2%
Total (en €)	330 000	Total (en €)	330 000	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la Feuille de route ESS 2022-2026 de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques de proximité en faveur des habitants et d'accompagner l'insertion par l'activité économique,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 8 290 € au titre du programme immobilier 2023 de l'association La Panière & Co sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

<u>Article 2 :</u> d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association La Panière & Co.

<u>Article 3 :</u> d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 48 600 € au titre du programme immobilier 2023 de l'entreprise SARL Beausoleil, porteuse de La Table de Cana Bordeaux.

<u>Article 4 :</u> d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'entreprise SARL Beausoleil.

Article 5 : d'imputer ces dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023 Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023

Monsieur Alain GARNIER